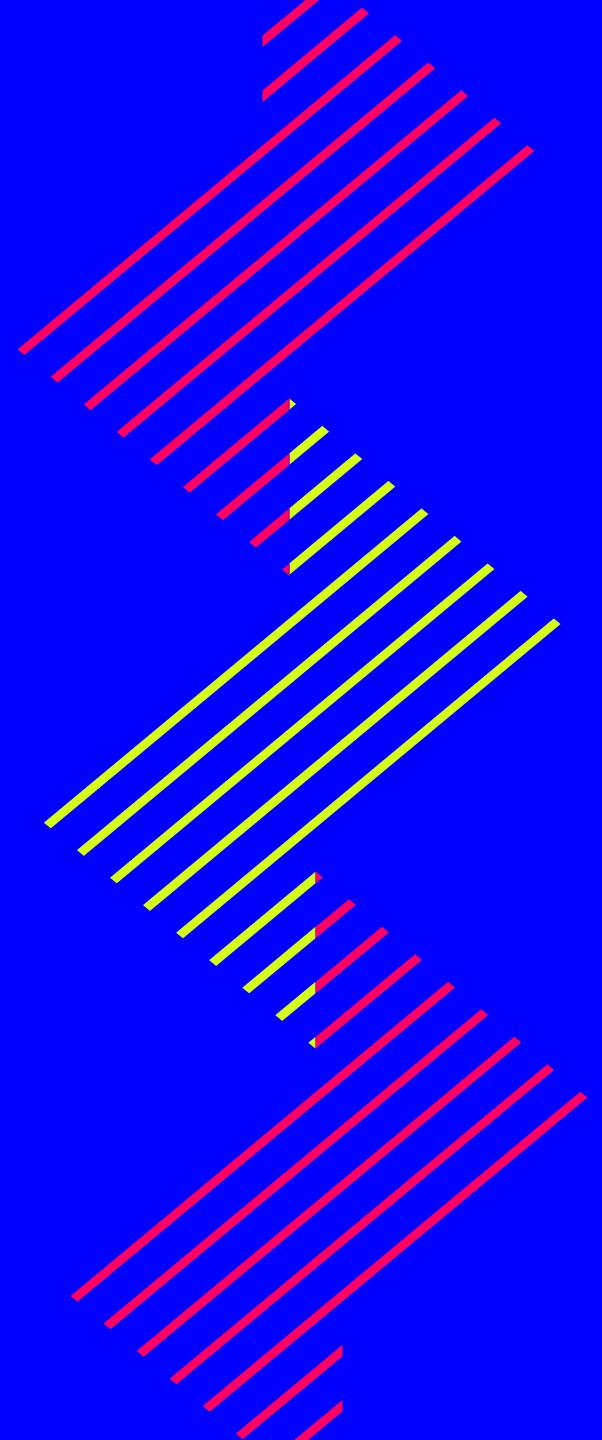


# **Consultations du FMC**

## **Le modèle des programmes destinés au contenu linéaire**

**Le 29 octobre 2025**



# **ORDRE DU JOUR**

- ❖ **Accueil**
- ❖ **Informations logistiques**
- ❖ **Reconnaissance territoriale**
- ❖ **Contexte actuel**
- ❖ **Idées à considérer**
- ❖ **Questions à considérer**

# **CONTEXTE ACTUEL**

# **CONTEXTE ACTUEL — NUMÉRO D'ÉQUILIBRISME DU FMC**

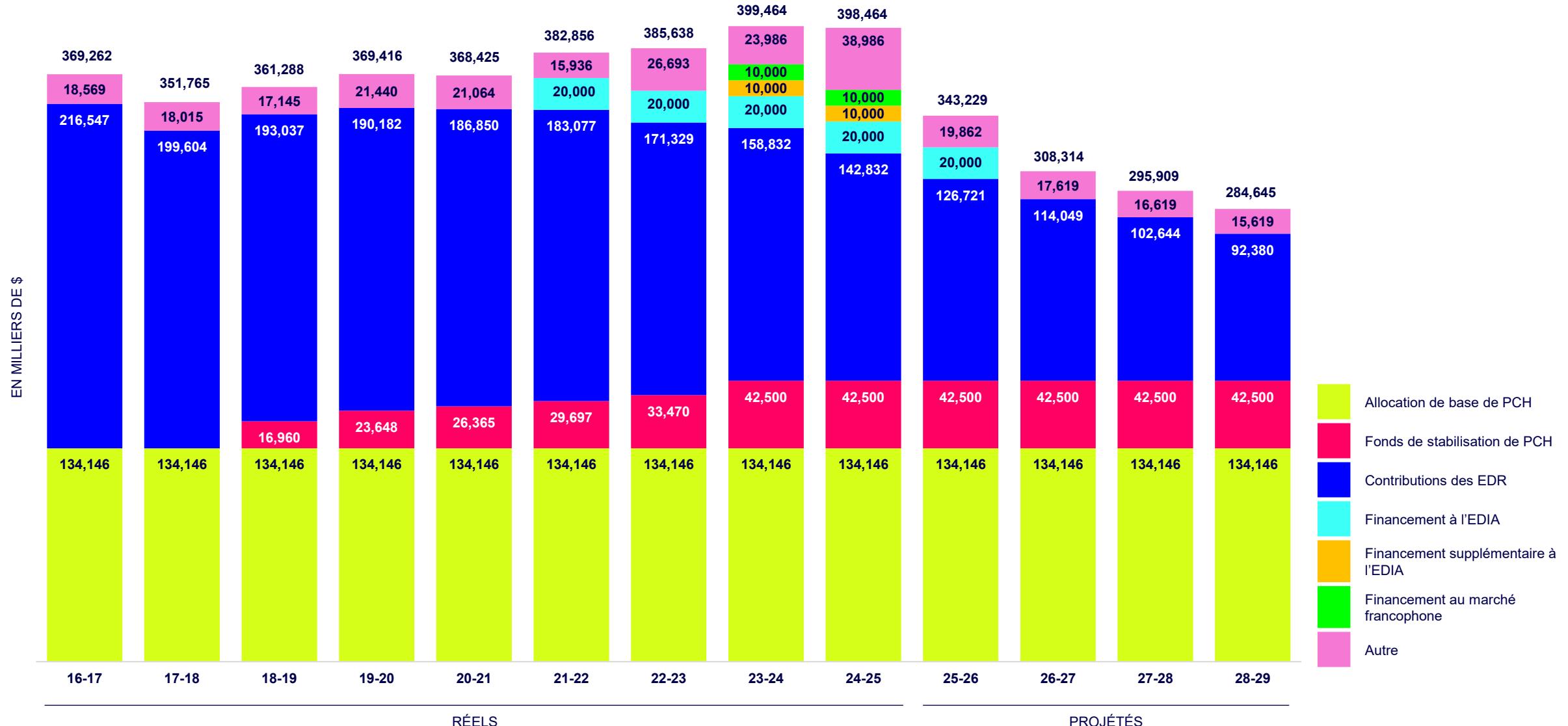
**Il faut trouver un équilibre entre différents éléments :**

- Assurer la **stabilité** tout en créant de **nouveaux points d'accès** au financement du FMC;
- Soutenir à la fois le contenu **télévisuel linéaire** et le contenu **numérique interactif et émergent**;
- Respecter les orientations du **gouvernement du Canada** (p. ex., 10/10 selon le système de points du BCPAC et genres imposés) et suivre les changements réglementaires du **CRTC** (« contenu canadien » et élimination des émissions d'intérêt national);
- Soutenir des **projets** tout en faisant évoluer le modèle de financement du FMC en vue de mettre en place de nouvelles façons d'appuyer l'industrie (p. ex., **croissance commerciale**);
- Servir **de vecteur des objectifs de politique publique** et de **levier de l'industrie** pour assurer ses retombées économiques.

# CONTEXTE ACTUEL – ÉLÉMENTS EN MOUVEMENT

- **CRTC**
  - Décision quant à la définition d'« émission canadienne » (ACR CRTC 2024-288).
- **Gouvernement**
  - Poursuite de la modernisation de l'industrie audiovisuelle par le ministère du Patrimoine canadien.
  - Budget de l'automne du gouvernement fédéral.
- **Diffuseurs en ligne**
  - Les contributions des services de diffusion en continu étrangers sont en pause, car ces derniers contestent la décision devant la Cour d'appel fédérale.
- **Industrie**
  - Bouleversements technologiques et internationaux continus.
- **Revenus et demande du FMC →**

## **CONTEXTE ACTUEL – REVENUS DU FMC**



# CONTEXTE ACTUEL — REVENUS DU FMC

## Revenus de sources privées

### Déclin des revenus provenant des EDR

- Il est projeté qu'ils ne représenteront que **35 %** du budget du FMC en 2025-2026.
- À titre indicatif, précisons qu'ils représentaient **63 %** en 2014-2015.
- Il est prévu que les revenus provenant des EDR diminuent de **27 % (35 M\$)** au cours des trois prochaines années.

## Revenus de sources publiques

- Le financement du gouvernement du Canada destiné aux groupes méritant l'équité prend fin cette année.
- Patrimoine canadien n'a toujours pas confirmé de nouveaux engagements.

# CONTEXTE ACTUEL — DEMANDES DU FMC : FINANCEMENT

Situation en 2024-2025

- *Programmes sélectifs* — budget : 77,3 M\$; demande : 295,9 M\$.
- *Programmes « premier arrivé, premier servi »* — la demande continue de dépasser l'offre.
  - Par exemple, les requérants à la Prime pour la production régionale de langue anglaise ont reçu **63 %** du montant demandé en 2020-2021.
  - Les montants versés calculés au prorata diminuent chaque année et, au cycle du printemps 2025, les requérants ont reçu **34 %** de la somme demandée.

# CONTEXTE ACTUEL — DEMANDES DU FMC : ADMINISTRATION DES PROGRAMMES

- **Demande** : Il ne s'agit pas seulement de la somme des fonds à *distribuer*... il s'agit aussi des *coûts d'évaluation*.
  - En 2022-2023, 1 750 demandes ont été traitées.
  - En 2023-2024, 2 100 demandes ont été traitées.
  - En 2024-2025, 2 250 demandes ont été traitées.
- **Les frais d'administration du FMC** sont plafonnés à 6 % de ses revenus.
- Comme les revenus sont en déclin, ce plafond de 6 % ne suffira plus :
  - Nous ne serons pas en mesure d'évaluer les dossiers de la même façon;
  - Nous ne serons pas en mesure de faire efficacement le tri des demandes.

# **CONTEXTE ACTUEL — PROBLÈME À RÉSOUDRE**

- *Devant la baisse prévue des budgets, comment faire évoluer et repenser le modèle de programmes et l'infrastructure du FMC tout en évitant le plus possible de déstabiliser l'industrie audiovisuelle du pays?*

# **PREMIÈRE IDÉE — NOUVEAU MODÈLE DE PROGRAMMES**

## **PREMIÈRE IDÉE — NOUVEAU MODÈLE DE PROGRAMMES**

1. Mettre davantage l'accent sur (i) les projets axés sur le marché dans les piliers « Idéation » et « Création » et (ii) les possibilités de croissance commerciale et de renforcement des capacités dans le pilier « Industrie ».
2. Faire du Programme pour les distributeurs un programme d'enveloppes plutôt qu'un programme sélectif.
3. Faire des programmes pour les télédiffuseurs et les distributeurs les principaux points d'accès nécessaires pour déclencher des fonds de la plupart des programmes destinés au contenu linéaire.

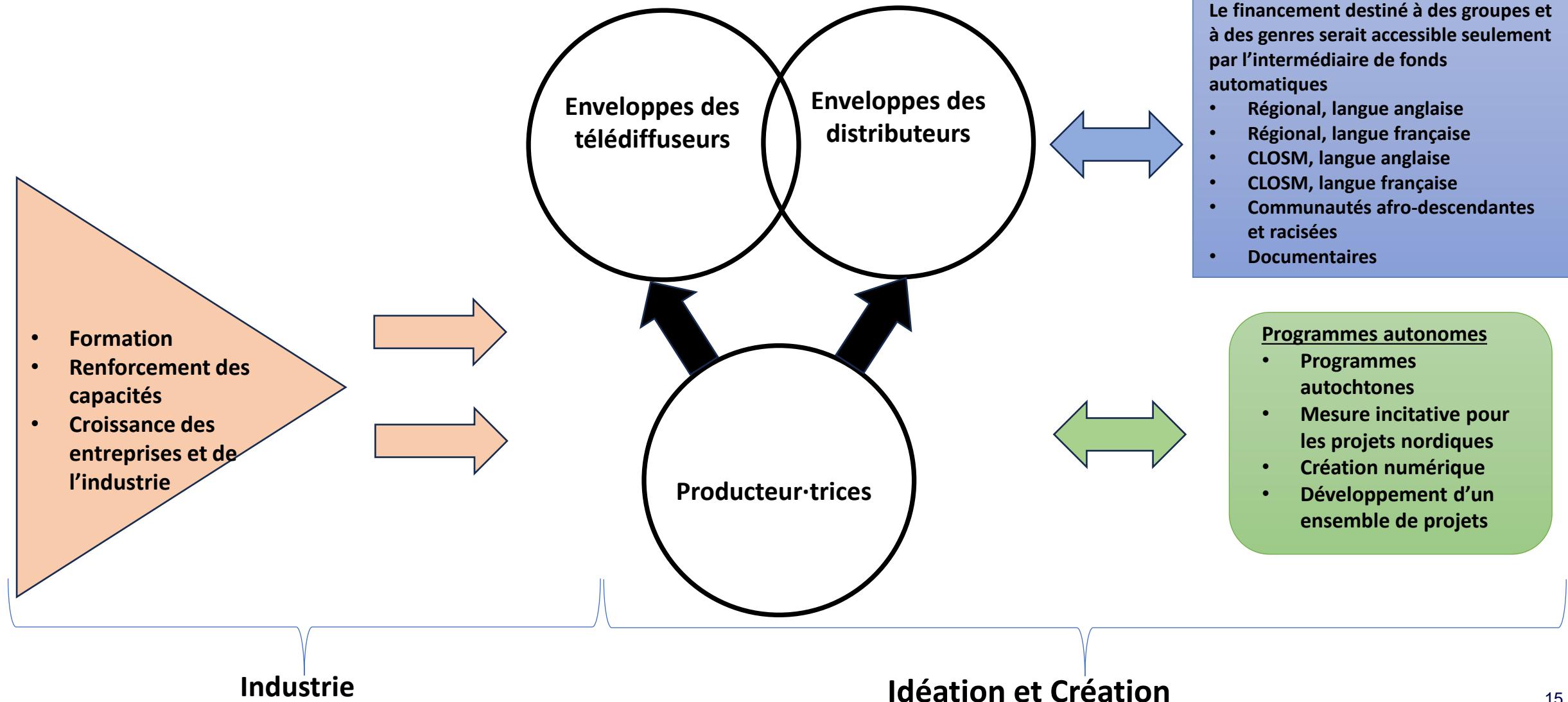
## **PREMIÈRE IDÉE — NOUVEAU MODÈLE DE PROGRAMMES**

- Pour avoir accès à certains programmes destinés au contenu linéaire (financements régionaux, CLOSM, documentaires et Programme destiné aux communautés afro-descendantes et racisées), il faudrait obtenir **à la fois** :
  - un engagement financier minimal d'un télédiffuseur ou d'un distributeur canadien;
  - une allocation d'enveloppe minimale d'un télédiffuseur ou d'un distributeur (ou des deux).
- Dans tous les programmes :
  - La contribution maximale du FMC serait fixée à 49 % des dépenses admissibles.
  - La contribution se composerait en parts égales d'un supplément aux droits de diffusion (ou d'une contribution non remboursable) et d'une participation au capital.

## **PREMIÈRE IDÉE — NOUVEAU MODÈLE DE PROGRAMMES**

- Davantage de ressources seraient consacrées aux initiatives de croissance commerciale et de renforcement des capacités pour les nouveaux venus et les producteur·trices en milieu de carrière dans le cadre du pilier « Industrie ».
- Le FMC investirait différemment dans ce groupe, afin de permettre aux requérants de progresser et de croître jusqu'à un stade où ils sont résilients et mieux préparés à susciter l'intérêt du marché et à attirer des investissements (p. ex., Programme de développement d'un ensemble de projets, Partenariat entre le FMC et le Programme d'aide à l'exportation du Fonds Québecor, Programme de soutien à l'impact des entreprises autochtones).

# PREMIÈRE IDÉE — NOUVEAU MODÈLE DE PROGRAMMES



# **DEUXIÈME IDÉE — DOCUMENTAIRES**

# **DEUXIÈME IDÉE — DOCUMENTAIRES**

## **4. Élargir l'évaluation de l'intérêt du marché pour le contenu linéaire**

- Reprendre l'approche du FMC relativement au contenu pour enfants et jeunes : permettre aux télédiffuseurs et aux services de diffusion en continu étrangers de verser jusqu'à 25 % des fonds minimaux requis pour déclencher des fonds du FMC pour les projets documentaires.

## **5. Programme pour les documentaires d'auteur**

- Axer le programme sur le format et la durée (documentaires uniques d'au moins 75 minutes), et non sur le style ou l'approche.
- Transformer le programme, qui est actuellement sélectif, en un fonctionnant selon le principe du « premier arrivé, premier servi », et exiger un engagement d'enveloppe.

## **6. Assouplir la définition de documentaire**

- Envisager d'élargir la définition de série documentaire afin d'inclure davantage de contenu original canadien non scénarisé (p. ex., émissions axées sur des modes de vie, émissions de téléréalité et émissions pratico-pratiques) pour les financements régionaux, les CLOSM, les programmes autochtones et le Programme destiné aux communautés afro-descendantes et racisées.
- La contribution du FMC serait uniquement une participation au capital et les revenus dérivés (p. ex., merchandisage) seraient partagés.

# **TROISIÈME IDÉE — CORRIDOR DE REVENUS**

## TROISIÈME IDÉE — CORRIDOR DE REVENUS

- Le FMC envisage de mettre en place un nouveau type de contribution financière dans les projets linéaires :
  - À l'heure actuelle, la première tranche de 20 % de la contribution du FMC prend la forme d'un supplément de droits de diffusion. Plutôt, on pourrait mettre en place une première tranche (probablement de 3 à 5 %) du financement du FMC qui prendrait la forme d'une « **contribution récupérable** ».
  - La nature de la contribution après ce niveau initial serait un supplément de droits de diffusion, jusqu'à un plafond déterminé.
  - Le reste de la contribution serait une participation au capital jusqu'à l'atteinte du plafond de 49 % des dépenses admissibles du projet.

## **TROISIÈME IDÉE – CORRIDOR DE REVENUS**

- Les contributions récupérables seraient recouvrées dans un petit couloir de revenus, parallèlement aux avances sur distribution, au premier palier du calendrier indiqué dans la Politique de récupération normalisée du FMC.
- Par exemple, pour chaque dollar de revenu généré par un projet, le FMC recevrait 0,05 \$ jusqu'à ce que sa contribution soit entièrement récupérée.
- Le FMC envisage d'appliquer cette mesure soit à certains genres et niveaux de devis, soit à tous les projets de télévision linéaire financés.
- Cette mesure ne s'appliquerait pas aux projets qui répondent à la définition élargie de documentaire, car la contribution du FMC pour ces projets serait une participation au capital à 100 %.

**QUESTION 1 —**

**BUDGET DU PROGRAMME DES  
ENVELOPPES DES  
TÉLÉDIFFUSEURS**

# **QUESTION 1— BUDGET DU PROGRAMME DES ENVELOPPES DES TÉLÉDIFFUSEURS**

- Il faudra également réaffecter les ressources, puisque les revenus généraux diminuent. Par exemple :
  - Enfants et jeunes
  - Croissance commerciale
  - Médias interactifs et émergents
- Puisqu'il s'agit du plus important programme du FMC, le Programme des enveloppes des télédiffuseurs doit être le premier à faire l'objet de la discussion sur la réaffectation des ressources.

# **QUESTION 1— BUDGET DU PROGRAMME DES ENVELOPPES DES TÉLÉDIFFUSEURS**

- Directive de Patrimoine canadien : Le budget du Programme des enveloppes des télédiffuseurs ne peut être inférieur au montant que le FMC reçoit des contributions réglementées (les EDR).
- En 2025-2026, ce budget serait de **121 M\$ (35 % du budget des programmes)**.
- À titre de comparaison, le budget des enveloppes de langue française et de langue anglaise s'élève actuellement à **206 M\$ (60 % du budget des programmes)**.

# **QUESTION 1— BUDGET DU PROGRAMME DES ENVELOPPES DES TÉLÉDIFFUSEURS**

## Télédiffuseurs de langue française et de langue anglaise

- **Accès à l'ensemble des programmes destinés au contenu**
  - Les télédiffuseurs de langue française et anglaise ont accès à plus ou moins **78 %** du budget total du FMC destiné au contenu.
- **Contrôle des programmes destinés au contenu linéaire seulement**
  - Les enveloppes de langue française et anglaise représentent actuellement environ **68 %** du budget du FMC destiné au contenu linéaire.
- **Contrôle de l'ensemble des programmes destinés au contenu**
  - Les enveloppes de langue française et anglaise représentent actuellement environ **60 %** du budget global du FMC destiné au contenu.

# **QUESTION 1 — BUDGET DU PROGRAMME DES ENVELOPPES DES TÉLÉDIFFUSEURS**

- En plus du déclin possible du budget du Programme des enveloppes des télédiffuseurs en raison de la baisse des revenus généraux du FMC, quelle diminution, en pourcentage, serait-elle acceptable en 2026-2027 dans ce programme, compte tenu :
  - de la directive du gouvernement du Canada;
  - du mandat de modernisation du FMC;
  - de la stabilité de l'écosystème?

## **QUESTION 2 — EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ, D'INCLUSION ET D'ACCESSIBILITÉ**

## **QUESTION 2 – EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ, D'INCLUSION ET D'ACCESSIBILITÉ**

- Les « communautés reflétant la diversité » (autochtones, afro-descendantes et racisées, 2SLGBTQ+ et personnes en situation de handicap) ont été soutenues par différentes initiatives au cours des cinq dernières années, notamment par la création de politiques distinctes assorties d'exigences précises en matière de propriété et de contrôle.
- Récemment, des membres ou non de communautés reflétant la diversité ont demandé au FMC d'accorder des dérogations aux exigences actuelles afin de permettre une plus grande collaboration dans la création de contenu.

## QUESTION 2 – EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ, D'INCLUSION ET D'ACCESIBILITÉ

- Les règles du FMC relatives aux producteur·trices issu·es de communautés reflétant la diversité sont-elles **trop strictes** (p. ex., participation majoritaire, autorisations, exigences en matière de contrôle créatif et financier) et empêchent-elles la conclusion de partenariats?
- Sont-elles **trop souples** et devraient-elles être renforcées afin de garantir aux communautés reflétant la diversité un meilleur accès, une plus grande autonomie et une plus grande capacité d'action dans les industries audiovisuelles du Canada?
- Ou bien assurent-elles **le juste équilibre** entre la sauvegarde des principaux objectifs politiques visant à soutenir les productions détenues et contrôlées par des membres de communautés reflétant la diversité et la possibilité d'une collaboration stratégique avec des entreprises qui ne sont pas dirigées par des membres de ces communautés?

# **QUESTION 3 — PRÉDEVELOPPEMENT**

## **QUESTION 3 – PRÉDEVELOPPEMENT**

Actuellement, le FMC offre :

- une **allocation de prédéveloppement** qui offre aux requérants jusqu'à 35 000 \$ pour les coûts admissibles consacrés à un projet ;
- un **Programme pilote de développement d'un ensemble de projets** qui offre aux requérants jusqu'à 75 000 \$ (pour les projets documentaires et destinés aux enfants et aux jeunes) ou 100 000 \$ (pour les projets dramatiques) pour les coûts admissibles consacrés à un maximum de trois projets.

## **QUESTION 3 — PRÉDEVELOPPEMENT**

- Bien que les détails de chaque programme diffèrent légèrement, le FMC envisage de supprimer progressivement le Programme de prédéveloppement et de fusionner son budget avec celui du Programme pilote de développement d'un ensemble de projets :
  - afin de maximiser les fonds du programme et l'efficacité opérationnelle
  - afin de rationaliser son modèle de programme
  - afin d'offrir aux producteurs une plus grande autonomie dans le choix des projets qu'ils souhaitent développer
- Quels éléments du Programme de prédéveloppement devraient être intégrés dans un Programme de développement d'un ensemble de projets plus vaste (par exemple, des montants de contribution globaux plus élevés ? Une exclusion régionale similaire à celle que nous avons pour l'EDIA ?)
- La décision du FMC d'éliminer le programme de prédéveloppement devrait-elle être différente selon le marché linguistique ?

# COMMENTAIRES

Veuillez soumettre vos réponses écrites d'ici le  
28 novembre 2025

[consultations@cmf-fmc.ca](mailto:consultations@cmf-fmc.ca)



CANADA MEDIA FUND    FONDS DES MÉDIAS DU CANADA

